

STRATÉGIES DE GESTION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS 2011 à 2014



RÉSUMÉ

Renseignements généraux

Le 1^{er} janvier 2000, la Ville de Kingston a été désignée gestionnaire de services des programmes de garde d'enfants provinciaux pour Kingston et Frontenac. À ce titre, il lui incombe de déterminer l'admissibilité des demandes de subventions, de gérer une enveloppe de financement fixe à coûts partagés, et de coordonner la planification et la gestion continue des services offerts à l'échelle régionale. Les trois (3) principaux programmes de financement sont le financement des places subventionnées, les subventions salariales ainsi que le financement des ressources pour les besoins particuliers. La Ville de Kingston assure également la supervision du processus d'octroi d'une subvention inconditionnelle (Meilleur départ), qui est actuellement conservée dans un fonds de réserve.

Le système provincial et régional de services de garde, tel qu'on le connaît en ce moment, traverse une période de transition importante, la province ayant mis sur pied le nouveau Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP).

Ce programme est axé sur l'enfant et centré sur le jeu. Il vise à favoriser le développement et le mieux-être physique, cognitif, langagier, affectif, social et créatif de chaque enfant. Cinq années seront nécessaires pour parvenir à sa mise en œuvre complète, laquelle a débuté en septembre 2010 et devrait prendre fin d'ici septembre 2014. Selon les prédictions, environ 20 % des enfants bénéficiant d'une place dans une garderie titulaire d'un permis devrait participer au PAJETP. Les fournisseurs de programmes de garde d'enfants actuels seront appelés, par conséquent, à évaluer leur viabilité opérationnelle continue et à restructurer, si possible, leurs programmes existants.

Difficultés actuelles

La Ville doit composer en ce moment avec des contraintes de financement dans trois des principaux programmes de financement, lesquelles sont attribuables soit à une insuffisance de fonds, soit à une hausse de la demande de services.

Les deux plus importantes difficultés auxquelles le secteur des services de garde d'enfants agréés doit faire face sont énoncées ci-après.

- Veiller à l'allocation efficace et durable d'un nombre limité de places subventionnées afin d'offrir des services de garde d'enfants abordables et répondant aux besoins de la clientèle.
- Veiller à réduire les conséquences négatives éventuelles pour les familles et les fournisseurs de services de garde d'enfants qui doivent s'adapter au PAJETP. Les fournisseurs de services évaluent leur viabilité opérationnelle future afin d'établir le plan d'action le plus envisageable, qu'il s'agisse d'une restructuration, d'un déménagement, d'une réduction du personnel ou d'une fermeture.

Planification des services

La Province exige généralement des gestionnaires de services de garde d'enfants qu'ils élaborent des plans de gestion des services de garde d'enfants dans le cadre du processus provincial d'attribution de contrats de service. Le dernier plan provincial de gestion des services de garde d'enfants a été déposé au printemps 2010 et faisait état des stratégies en place visant à régler les problèmes de financement actuels ainsi que de stratégies très générales liées à la mise en œuvre du PAJETP, puisque l'incidence de ce programme était encore inconnue à ce moment.

Le 20 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé les stratégies régionales de gestion des services de garde d'enfants ci-dessous, auxquelles on a par la suite apporté des modifications. Le conseil municipal a d'abord approuvé des modifications apportées aux stratégies le 17 juillet 2012, puis le 5 mars 2013.

Les stratégies décrites dans le présent document reprennent celles apparaissant dans le plan de gestion des services provincial ou s'inscrivent en complément de ces dernières. Elles ont été toutefois actualisées afin de tenir compte des répercussions initiales du PAJETP et des nouveaux procédés de gestion mis en place par le ministère de l'Éducation.

STRATÉGIES RÉGIONALES DE GESTION DES SERVICES 2011-2014

Principaux objectifs

1. Faire une utilisation optimale du montant de financement fixe alloué aux services de garde afin que le plus grand nombre possible de familles aient accès aux services, et continuer à mettre en place des mesures, telles que le financement de places subventionnées, les subventions salariales, le financement des ressources pour les besoins particuliers et les subventions ponctuelles, afin de rendre les services de garde plus abordables.
2. Stabiliser la situation des fournisseurs de services de garde d'enfants pendant la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE) et du

Programme de jour prolongé en offrant une aide financière limitée et une expertise en matière de gestion de services, de manière à permettre aux fournisseurs de déterminer s'ils seront en mesure de continuer à offrir des services, une fois le PAJETP mis en œuvre. Pour ce faire, les fournisseurs devront prendre en compte l'évolution de la demande de services et leur viabilité financière à long terme.

3. Favoriser l'accès aux services (tant en ce qui a trait au choix du service de garde qu'à la simplicité de la procédure d'inscription) pour les familles qui ont besoin de services de garde.
4. Participer à toutes les composantes obligatoires de planification et de mise en œuvre du centre Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

PLACES SUBVENTIONNÉES

Objectif

- Gérer les demandes de places subventionnées sans excéder les enveloppes financières réservées à cette fin et sans recourir à l'établissement d'une liste d'attente.

Difficultés

- Les demandes pour l'accès à des services de garde subventionnés dépassent le financement prévu.
- Les allocations quotidiennes versées aux garderies augmentent.

Stratégies

- La priorité sera accordée aux parents occupant un emploi, poursuivant des études ou prenant part à des activités de formation à l'extérieur de la maison.
- Réserver, aux fins de la garde d'enfants ayant des besoins particuliers ou un retard de développement et faisant l'objet d'un aiguillage, un nombre limité de places subventionnées lorsque les parents demeurent à la maison.
- Accorder de façon ponctuelle et transitoire pour l'exercice 2011 des places subventionnées à la Helen Tufts Nursery School et à The Child Centre afin d'atténuer les répercussions entraînées par la mise en œuvre du PAJETP et par la réduction du nombre de cas aiguillés en vue de l'obtention de places subventionnées.

MISE À JOUR 2012

- Nouvelles places subventionnées permanentes réservées à The Child Centre afin d'accroître l'offre de services de garde agréés en milieu rural.

- Élaboration et approbation d'une nouvelle politique relative aux listes d'attente pour les places subventionnées.
- Mise en œuvre d'une liste d'attente pour les places subventionnées en novembre 2011 qui continue d'être utilisée en 2012.

SUBVENTIONS SALARIALES

Objectif

- Stabiliser la situation des fournisseurs de services de garde d'enfants et l'ensemble du système de services pendant la mise en œuvre du PAJETP, tout en poursuivant l'objectif à long terme d'effectuer une répartition équitable du financement.

Difficultés

- En raison de l'insuffisance continue de fonds attribuable à l'expansion du système, la plupart des fournisseurs de services de garde d'enfants reçoivent un montant de financement en deçà de leur montant payable maximal calculé.

Stratégies

- Les nouveaux centres ayant ouvert leurs portes le 1^{er} janvier 2011 ou après et étant, par conséquent, admissibles à des subventions salariales en 2013 seront placés « en attente ».
 - Les nouveaux centres ouvrant leurs portes en 2011, 2012 ou 2013 feront parvenir leur formulaire de renseignements aux fins de l'octroi de subventions salariales en 2014 en vue de recevoir des subventions salariales en 2015.
- Les centres qui reçoivent déjà des subventions salariales et qui font l'objet d'une expansion le 1^{er} janvier 2012 ou après verront leur montant payable accru au titre des subventions salariales limité à une augmentation nette de cinq (5) places de plus que le nombre figurant sur leur permis en vigueur et ce montant payable accru ne sera pris en compte qu'une seule fois au cours de la période d'attente.
 - Les centres qui font l'objet d'une expansion en 2012, en 2013 ou en 2014 verront leur montant payable accru au titre des subventions salariales pour des places excédant l'« augmentation nette de cinq (5) places » déterminé en 2015 et recevront les fonds la même année.
- Nonobstant les stratégies susmentionnées, les formules de financement prescrites et les montants maximaux payables par le gouvernement provincial ainsi que la répartition équitable à l'échelle régionale du financement accordé

pour l'exercice en cours seront encore appliqués au cours de la période de stabilisation.

RESSOURCES POUR LES BESOINS PARTICULIERS

Objectif

- Assurer la bonne gestion d'une enveloppe de financement restreinte réservée aux ressources pour les besoins particuliers afin de veiller à ce que les enfants présentant les besoins les plus importants reçoivent une aide financière.

Difficultés

- Fournir des services à une plus vaste clientèle et répondre à des besoins plus complexes, sans dépasser les fonds alloués.
- Respecter le souhait du gouvernement provincial consistant à accorder la priorité aux enfants âgés de 0 à 3,8 ans en ce qui concerne le financement des ressources pour les besoins particuliers.

Stratégies

- Consulter les organismes offrant des programmes de ressources pour les besoins particuliers au sujet de la transition afin de répondre aux besoins des enfants en bas âge et d'établir un protocole pour combler les besoins des enfants âgés de 4 à 12 ans.
- Restreindre le versement d'une « aide financière supplémentaire » aux programmes avant et après l'école offerts dans les écoles, sauf si d'importantes préoccupations en matière de sécurité ont été soulevées.
- Uniformiser les procédures de collecte de données et d'établissement de rapports en ce qui concerne la prestation de services de ressources pour les besoins particuliers afin de mieux comprendre, évaluer et planifier l'offre de services future, selon l'aide financière accordée.

SUBVENTION INCONDITIONNELLE DE MEILLEUR DÉPART

Objectif

- Continuer à gérer les fonds restants de la subvention inconditionnelle en veillant à ce que ceux-ci soient utilisés pour favoriser, à l'intention des familles qui en ont besoin, le meilleur accès aux services de garde et à d'autres types de services destinés aux enfants ainsi que la prestation optimale de ces services, tout en gardant à l'esprit l'intérêt véritable de la collectivité.

Difficultés

- La disponibilité du financement inconditionnel en tant qu'aide financière à versement unique.

- Bien qu'il existe des lacunes opérationnelles dans tous les volets provinciaux de financement des services de garde d'enfants, il n'est pas viable d'utiliser la subvention inconditionnelle pour combler des lacunes opérationnelles ou un déficit.

Stratégies

- Les critères d'admissibilité visant les fournisseurs de services dans le cadre du financement ponctuel aux fins de la stabilisation et de la transition seront établis en collaboration avec les fournisseurs de services de garde et les autres organismes concernés.
- Au cours de la mise en œuvre du PAJETP, affecter une somme d'au plus 93 600 \$ à même la subvention inconditionnelle de Meilleur départ afin d'assurer, aux fournisseurs de services de garde d'enfants de Kingston et Frontenac s'étant dotés d'un plan d'affaires viable mis en place dans la foulée du PAJETP, un financement ponctuel aux fins de la stabilisation et de la transition.
- Financer les coûts d'acquisition et de démarrage associés à la mise en œuvre d'un centre d'enregistrement centralisé en ligne à la liste d'attente pour la garde d'enfants de Kingston et Frontenac.

MISE À JOUR 2012

- Le Centre d'enregistrement centralisé et service de renseignements pour la garde d'enfants (CCRIS) en ligne entrera en service en 2013.

GESTION ET ADMINISTRATION DU SYSTÈME DE SERVICES

Objectifs

- Faire une utilisation optimale du montant de financement fixe alloué aux services de garde afin de maximiser les avantages pour les familles recevant des services et pour le secteur des services à l'enfance dans son ensemble.
- Stabiliser la situation des fournisseurs de services de garde d'enfants et l'ensemble du système de services pendant la mise en œuvre du PAJETP.
- Optimiser l'accès et la stabilité pour les familles ayant besoin de services de garde.

Difficultés

- Gérer un montant de financement fixe dans un contexte où il existe des lacunes sur le plan des services à l'intérieur des trois principaux programmes.

- Gérer le système de services tout au long de la mise en œuvre du PAJETP. Ce programme entraînera des conséquences pour les fournisseurs offrant déjà des services de garde, lesquelles ont été déterminées sans toutefois être encore quantifiées.
- Disposer d'un accès limité à des données fiables sur les besoins en matière de services et sur de possibles clients futurs.

Stratégies

- Participation continue à des comités de planification communautaire et à des forums.
- Publication de notes de service et de bulletins d'information précis et à jour.
- Organisation de séances d'information et de consultation, au besoin.
- Tenue de rencontres individuelles avec le personnel administratif des programmes de garde d'enfants afin d'examiner les problèmes d'ordre opérationnel, y compris de la stabilisation et de la viabilité opérationnelle future.
- Revue, révision et simplification constantes des règles d'action locales et des processus opérationnels afin de se conformer aux exigences du ministère, utilisation optimale du financement aux fins prévues et réduction des formalités administratives imposées aux fournisseurs de services, dans toute la mesure du possible.
- Amélioration et renforcement des relations avec les conseils scolaires.
- Évaluation de la faisabilité de mettre en œuvre un centre d'enregistrement centralisé à la liste d'attente pour la garde d'enfants qui est accessible en ligne afin d'offrir aux familles à la recherche de services de garde d'enfants un meilleur service, de proposer aux exploitants de services de garde et au gestionnaire de services un outil susceptible d'accroître l'efficacité, ainsi que de fournir un outil de marketing visant à attirer de nouveaux clients et un moyen de faciliter la collecte de données aux fins de la planification.

Prochaines étapes

En décembre 2013, le ministère de l'Éducation a annoncé la mise en place de nouvelles lignes directrices sur la gestion des services de garde d'enfants, y compris d'une nouvelle formule et d'un nouveau cadre de financement visant à effectuer une répartition équitable du financement réservé aux services de garde dans l'ensemble de la province et à offrir davantage de latitude aux gestionnaires de services municipaux afin de mieux répondre aux besoins de la région en matière de services de garde.

Pour de plus amples renseignements sur les stratégies actuelles de gestion des services de garde d'enfants pour Kingston et Frontenac ainsi que sur les travaux en cours s'y rapportant, veuillez communiquer avec :

*Laura Austin, superviseure, Programmes de garde d'enfants
362, rue Montreal
Kingston (Ontario) K5K3H5*

*Tél. : 613 546-2695, poste 4812
Courriel : laustin@cityofkingston.ca*